

PREMIÈRE PARTIE

DE L'ÉTAT ET DE SES FONDEMENTS

CHAPITRE 1

D'UNE FRONDE À L'AUTRE : POUVOIRS ET CONTESTATIONS ARISTOCRATIQUES DU GRAND CONDÉ À PHILIPPE ÉGALITÉ

Damien Tricoire

■ VOUS AVEZ DIT ABSOLUTISME ?

L'historiographie française est marquée par une longue tradition étatiste. Souvent, les historiens explorent les origines de l'État moderne, et ont une vision positive de la construction de l'État. Depuis le XIX^e siècle, la France est souvent érigée en contre-modèle face à l'Angleterre : la monarchie française aurait construit un État fort et un système de gouvernement « absolutiste », tandis que la monarchie anglaise aurait été libérale, reposant sur les libertés individuelles, un État « mince » et le consensus des élites, exprimé notamment par le biais du Parlement. Cette interprétation longtemps dominante stipule que « l'absolutisme » français a résulté d'une triple évolution : l'empiétement sur les privilèges des états et corporations du royaume, la centralisation du processus de décision sur la personne du roi ou son entourage direct, et le développement d'une bureaucratie permettant de rationaliser et d'imposer les décisions royales. La monarchie se serait appuyée sur une élite d'origine bourgeoise, la noblesse de robe, et aurait dépouillé la noblesse d'épée de tout pouvoir réel. Face à ces phénomènes considérés comme « modernes », les pouvoirs aristocratiques apparaissent comme voués au déclin, et leurs oppositions comme réactionnaires, égoïstes, voire comme une pure folie.

Or, bien que cette tradition historiographique soit restée bien vivante jusqu'à nos jours, la notion « d'absolutisme » a été fondamentalement remise en cause depuis les années 1990, notamment par des historiens anglophones, néerlandophones et germanophones. Dans un ouvrage qui a fait date, Nicholas Henshall a montré que les différences entre les monarchies anglaise et française étaient toute relatives, tant dans la pratique que dans la théorie. En effet, si la monarchie française était considérée comme « absolue » par les contemporains, ils n'accordaient pas à ce terme la même signification que les historiens des XIX^e et XX^e siècles : « monarchie absolue » signifiait seulement que le roi ne dépendait de personne dans un certain domaine de compétences qui lui était propre, mais non qu'il pouvait disposer à sa guise du bien et de la vie de ses sujets (voir David Feutry). C'est d'ailleurs dans ce sens que la monarchie anglaise

était à l'époque considérée comme aussi « absolue » que la française¹. L'absolutisme n'a en fait jamais existé, même en tant que théorie. Les théoriciens de la souveraineté et de la monarchie « absolue » eux-mêmes, de Bodin à Bossuet, partaient du principe que le roi ne pouvait taxer ses sujets sans leur consentement, et les ministres eurent toujours de grandes difficultés à introduire de nouveaux impôts. Par conséquent, en l'absence d'assemblées d'états au cœur du royaume qui auraient pu consentir aux nouvelles taxes, la monarchie française eut en fin de compte bien plus de mal à mobiliser les ressources du royaume que sa rivale britannique².

Le renouvellement historiographique offre une toute autre vision de la France moderne que l'image d'Épinal qui prédomine encore dans les livres scolaires. La France n'apparaît plus comme un État centralisé gouverné d'une main de fer par les intendants, mais comme une collection hétérogène de provinces difficiles à contrôler. Les assemblées d'états jouaient encore un grand rôle dans de nombreuses provinces. Partout, on ne pouvait gouverner qu'en s'assurant la collaboration des élites locales, en les « achetant », en devenant leur « patron »³.

Certaines recherches récentes donnent également une toute autre image du rôle politique de l'aristocratie curiale, le sujet principal de ce chapitre⁴. Par « aristocratie », nous entendrons la haute noblesse curiale, c'est-à-dire les princes du sang, princes légitimés, princes étrangers et les ducs et pairs du royaume. Les historiens ont montré l'importance et la permanence des réseaux de patronage aristocratiques dans l'Ancien Régime. Ils ont souligné que la haute noblesse curiale « tenait » l'armée et les provinces, notamment par le biais des gouvernements. De plus, les recherches de ces dernières décennies ont fondamentalement remis en cause l'idée d'une « domestication » de la noblesse curiale. On ne peut parler d'une perte de pouvoir de l'aristocratie : au contraire, la haute noblesse curiale a bel et bien réussi à conserver jusqu'à la Révolution un quasi-monopole des hautes charges qu'elle occupait traditionnellement. Dans ces conditions, la politique était avant tout le jeu des rivalités entre factions curiales (terme par lequel il ne faut pas entendre des partis institutionnalisés et stables avec un programme politique ou religieux, mais bien plutôt des alliances entre familles, soumises à des recompositions selon les circonstances). Comme nous allons le voir, même les écrits contestataires, « l'opinion publique », les protestations des parlements et des minorités religieuses étaient bien souvent liés aux factions curiales dans lesquels les aristocrates jouaient un rôle prédominant.

Ces nouvelles approches remettent en cause le récit et la chronologie traditionnels de l'histoire française des XVII^e et XVIII^e siècles. Généralement, on affirme que « l'absolutisme » a triomphé sous Louis XIV, puis aurait été remis en cause vers 1750. Soit on croit que Louis XIV a construit l'État moderne et définitivement « destitué » l'aristocratie, soit on stipule que le Roi Soleil aurait contrôlé les nobles mais que ses successeurs, au caractère prétendument faible, auraient lâché les rênes⁵. Or il est essentiel de bien comprendre que l'exercice du pouvoir n'a pas changé fondamentalement entre Louis XIV et la Révolution et que, dès la seconde moitié du XVII^e siècle, le roi était l'objet de critiques amères. Sa sacralité était loin d'être aussi assurée

1. Henshall, 1992. Une vue d'ensemble de l'état de la recherche au début du XXI^e siècle mais qui reste en fin de compte en retrait dans ses prises de position : Descimon et Cosandey, 2002.

2. Brewer, 1994.

3. Beik, 1985; Kettering, 1986; Kettering, 2002.

4. Mettam, 1990; Campbell, 1996; Duindam, [1994]; Duindam, 2003; Asch, 2008, p. 225-234; Horowski, 2012; Hours, 2002.

5. Hours, 2002.

qu'on a bien voulu le croire¹. Pour cette raison, de nombreux historiens soulignent l'unité fondamentale de la période allant de la fin des frondes à la seconde moitié des années 1780².

Enfin, la remise en cause de l'idée « d'absolutisme » et la redécouverte du rôle politique de l'aristocratie apportent encore deux décalages supplémentaires. Premièrement, bon nombre d'historiens soulignent la nécessité d'arrêter d'opposer systématiquement noblesses de robe et d'épée. Des « robins » pouvaient également être partie prenante de factions curiales dominées par des aristocrates. Deuxièmement, il faut redonner aux femmes le rôle politique majeure qu'elles jouaient à l'époque moderne : à la cour, les femmes aristocratiques participaient pleinement au jeu des rivalités entre familles et factions, un jeu qui faisait et défaisait les gouvernements.

Il faut donc reprendre le dossier et, sans prétendre à aucune originalité, commencer par les événements qui, indirectement, fondèrent le système politique prédominant de 1661 à 1789 : la Fronde princière.

■ I – LA FRONDE PRINCIERE : UN DEVOIR DE RÉVOLTE ARISTOCRATIQUE

On a pris l'habitude de regrouper, sous le terme générique de « Fronde » (1648-1653), une série de conflits et de guerres civiles qu'il convient de distinguer. La Fronde princière (1650-1652) n'a ni les mêmes objectifs ni la même tactique que la Fronde parlementaire qui l'a précédée (1648-1649). Tandis que les parlementaires et leurs alliés défendaient le rôle du Parlement, s'en prenaient à la politique fiscale de la régente et, au-delà, critiquaient la guerre contre l'Espagne avec des accents souvent dévots³, les princes du sang prenaient les armes pour défendre leur position sociale.

Dans l'histoire tant populaire que savante, la Fronde princière n'a pas bonne réputation : elle semble être l'expression d'un égoïsme aristocratique et d'une réaction passéiste à l'État moderne. Une telle condamnation d'ordre morale ne nous aide cependant pas à comprendre la logique sociale à l'œuvre et donne une image biaisée des forces s'affrontant. Arlette Jouanna a bien montré que les oppositions princières résultaient d'un « devoir de révolte » bien ancré dans la culture nobiliaire. La Fronde princière n'a en effet été qu'un soulèvement aristocratique parmi de nombreux autres : rien qu'entre 1610 et 1660, on en dénombre pas moins d'une douzaine. La logique est toujours semblable : afin d'entretenir leur clientèle, c'est-à-dire une cascade de dépendants à Paris et dans les provinces, et de maintenir le rang de leur famille, la haute noblesse – et tout particulièrement les princes et princesses du sang – devaient avoir un accès permanent aux ressources et faveurs royales, tant financières que symboliques. Or, lors des régences et lorsqu'un favori monopolisait le « ministère des grâces » (la faculté de distribuer les faveurs royales) – et détournait ainsi une partie importante des ressources royales au profit de sa propre famille –, les princes et princesses se retrouvaient confrontés à une incertitude et à une instabilité qui mettaient en danger tous les efforts qu'ils poursuivaient pour remplir leurs devoirs face à leur lignage et à leurs clients. Ils pouvaient alors prendre les armes afin de pousser la régente ou le principal ministre à la négociation. Pour les aristocrates, défendre la position de leur famille était un devoir envers les personnes qui dépendaient d'eux et leurs

1. Engels, 2000; Tricoire, 2017.

2. Campbell, 1996; Hours, 2002.

3. Tricoire, 2012.

descendants. Surtout il ne s'agissait pas d'un combat entre aristocrates passésistes et l'État moderne, mais bien plutôt d'une défense de tout un réseau menacé de déclasserement social parce qu'un favori et parvenu s'arrogeait pouvoir et argent¹.

De par sa durée et son ampleur, inégalées depuis la fin des guerres de religion, la Fronde princière représente un épisode particulièrement marquant des combats de l'aristocratie pour maintenir son rang. L'instauration de la régence d'Anne d'Autriche après la mort de Louis XIII en 1643 (Louis XIV avait alors quatre ans) et l'assignation du rôle de principal ministre et favori à Mazarin, une créature du feu cardinal de Richelieu, constituent le socle conditionnant la révolte. Toutefois, il en fallut plus que cela pour pousser les princes à prendre les armes. Le futur meneur de la Fronde, Louis II de Bourbon-Condé (dit le « Grand Condé », un cousin issu de germain de Louis XIV) s'était en effet arrangé de longue date avec Richelieu. Il travaillait de concert avec ce favori et avait par là même accumulé honneurs et charges. Dans les années 1640 et dans un premier temps, il commença par collaborer avec le successeur du cardinal-duc, Mazarin.

Une première rupture entre certains princes du sang et Mazarin eut lieu en 1649 pendant la Fronde parlementaire, lorsque le prince Conti (frère du Grand Condé), sa sœur et son beau-frère la duchesse et le duc de Longueville ainsi que Turenne et Bouillon, deux frères du clan De la Tour d'Auvergne, se rangèrent du côté des parlementaires frondeurs. Ils cherchaient par là à améliorer leur pouvoir de négociation face au parvenu et favori Mazarin. Mais une révolte de grande ampleur n'éclata réellement qu'en janvier 1650, c'est-à-dire après que la régente et Mazarin eurent fait arrêter et emprisonner les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville. Par ce coup de force osé, perçu comme tyrannique (l'idée de monarchie absolue n'impliquait pas que le roi puisse à sa guise emprisonner ses sujets, et encore moins des princes du sang), la reine mère et Mazarin avaient voulu prévenir toute nouvelle révolte. Ils obtinrent le résultat contraire : non seulement les clients et les parents des princes prirent les armes, mais ils gagnèrent également le soutien du cardinal de Retz, coadjuteur de l'archevêché de Paris (et ainsi successeur désigné à la dignité d'archevêque), du président du Parlement de Paris, Mathieu Molé, et surtout de l'oncle du roi Gaston d'Orléans (dit « Monsieur »). En février 1651, enfermés dans un Palais-Royal encerclé par des milices répondant à Monsieur, Mazarin et Anne d'Autriche se trouvèrent contraints de libérer les princes, en détention depuis treize mois. Mazarin dut quitter la capitale puis le royaume ; il s'installa dans l'archevêché de Cologne.

Maintenant alliés avec Gaston d'Orléans, patron d'une faction au parlement de Paris et membre du Conseil royal, Condé ainsi que ses frères et sœurs gagnèrent une influence déterminante sur les nominations aux postes clés de la monarchie. Condé réussit à imposer ses clients au conseil et aux charges de gouverneurs, lieutenants et capitaines de nombreuses forteresses et régiments, marquant la fin de la prédominance de Mazarin. Les plus fidèles soutiens de Mazarin furent chassés. Mais par là même, Monsieur se trouvait marginalisé. Les Condé, trop certains de leur emprise sur la monarchie pour vouloir partager le pouvoir avec Orléans, rejetèrent même la proposition qu'avait faite ce dernier de souder son alliance avec eux par un mariage entre Conti et M^{lle} de Chevreuse. Monsieur se rapprocha alors de la reine mère et obtint le soutien de Retz dans la nouvelle lutte pour le contrôle des grâces royales qui s'annonçait durant l'été 1651. Mi-août 1651, ce fut la rupture : la régente réunit les princes, les maréchaux de France, les magistrats, le prévôt des marchands et les échevins pour leur

1. Jouanna, 1989.

faire entendre une déclaration royale accusant Condé de préparer une guerre civile. Condé se refusa et prit la voie de l'affrontement armé : il quitta Paris le 6 septembre 1651, la veille de la déclaration de la majorité du roi (refusant ainsi symboliquement de reconnaître que le jeune Louis avait maintenant la plénitude du pouvoir).

Les trois partis en lice (Condé et sa fratrie, Monsieur et Retz, la reine mère et Mazarin) levèrent des armées. Pour cela, Condé obtint des subsides espagnols tandis que Turenne, nouvellement rallié à Mazarin, acquit des troupes de Cromwell. À la mi-décembre, le cardinal Mazarin revint en force dans le royaume, à la tête d'une armée à sa solde. Face au retour du favori, Monsieur fit à nouveau volte-face : il s'allia à Condé en janvier 1652, tandis que Vendôme, un fils légitimé d'Henri IV, et le duc de Longueville (au contraire de son épouse) rejoignirent le parti de la reine mère. À la mi-mars 1652, Condé, qui était dans son gouvernement de Guyenne, prit le parti de rejoindre Paris qui était alors tenu par Monsieur, et força des troupes royales à se dérouter. Mazarin parvint toutefois, grâce à des subsides, à gagner la neutralité du duc de Lorraine, qui était venu à la tête d'une armée de huit mille hommes se placer sous les ordres de Gaston d'Orléans. À Paris même, les autorités municipales prenaient leurs distances par rapport à Condé et Monsieur. Le roi majeur, et affichant un soutien sans faille à Mazarin, la position des frondeurs devenait fragile : il était de plus en plus difficile de soutenir qu'on se battait pour délivrer le roi de ses mauvais conseillers.

Début juillet 1652, les deux armées, commandées respectivement par Turenne et Condé, s'affrontèrent dans le faubourg Saint-Antoine, devant la Bastille. Le prévôt des marchands et les échevins avaient ordonné la fermeture de la porte Saint-Antoine, et Monsieur faisait montre de passivité, si bien que Condé se retrouva coincé entre les murailles de Paris et l'artillerie de Turenne. C'est alors que la fille d'Orléans, la « Grande Mademoiselle », prit l'initiative et persuada son père de faire ouvrir la porte Saint-Antoine et de donner les canons de la Bastille contre les troupes de Turenne. Condé put rentrer sain et sauf dans Paris. Quelques jours plus tard, il prit le pouvoir dans la capitale : le 4 juillet, devant le refus du prévôt des marchands et des échevins de se rallier officiellement aux princes du sang frondeurs, il fit tirer ses troupes sur l'hôtel de ville ; les échevins durent démissionner. Face à la menace d'une invasion espagnole, Turenne se vit contraint de lever son campement devant Paris pour porter ses troupes vers la frontière avec les Pays-Bas méridionaux (l'actuelle Belgique, alors espagnole). Le roi et la reine-mère, qui se trouvaient à Saint-Germain-en-Laye, décidèrent de négocier : Mazarin dut à nouveau quitter le royaume. Cette décision fut suivie de nouvelles défections dans le camp frondeur, dont Retz. La situation financière des frondeurs était très mauvaise. Face à l'impasse, en octobre, Monsieur négocia un traité avec la cour de Saint-Germain-en-Laye. Il déposait les armes et obtenait en échange une amnistie pour lui et ses partisans. Condé refusa de se plier à ces conditions et rejoignit l'armée espagnole. Le 18 octobre 1652, le roi et la reine mère entrèrent dans Paris, mettant fin à la guerre civile.

Les combats touchaient à leur fin à Paris, mais la Fronde appartenait-elle pour autant au passé ? Certains historiens pensent que les années suivantes doivent être incluses dans l'histoire de la Fronde. En effet, la situation reste très tendue après 1652. Condé combat pour le roi d'Espagne aux frontières du royaume et menace Paris. Mazarin craint vivement une alliance entre Condé et Retz. C'est pour éviter une nouvelle fronde qu'il fait arrêter le cardinal en décembre 1652. Mais cette arrestation scandaleuse d'un prince de l'Église, et la non-reconnaissance par le roi de sa succession à l'archevêché de Paris en 1654, provoquent

une fronde des curés parisiens qui ne s'achèvera réellement qu'à la fin des années 1650¹. Ce ne sera qu'avec le Traité des Pyrénées, qui mit fin à la guerre avec l'Espagne (1660), et le début du règne personnel de Louis XIV en 1661 que la tension retomba.

■ II – FIN DES POUVOIRS ARISTOCRATIQUES OU STABILISATION DE LA NOBLESSE ?

Si la Fronde a gagné une place particulière dans la mémoire nationale, c'est avant tout parce qu'elle offre un contraste saisissant avec le règne personnel de Louis XIV. Selon le récit traditionnel, développé par Tocqueville et de nombreux historiens à sa suite, l'aristocratie aurait perdu son pouvoir politique et laissé la place à une élite bureaucratique et « bourgeoise ». Selon un ouvrage du sociologue Norbert Elias intitulé *La société de cour* (écrit dans l'entre-deux-guerres mais publié en 1969), les souverains de l'époque moderne, et avant tout le Roi Soleil, auraient « domestiqué » la noblesse. Louis XIV aurait utilisé trois méthodes pour cela : il aurait rendu l'aristocratie dépendante financièrement, utilisé de manière stratégique le cérémoniel et se serait appuyé sur des « bourgeois » (en fait des nobles de robe) pour gouverner et administrer le royaume². Cette tradition historiographique exerce encore une certaine influence sur les ouvrages actuels : elle a inspiré des études des pratiques gouvernementales, qui certes refusent souvent de parler d'absolutisme et ne sont pas aveugles face à l'importance des réseaux de clientèle aristocratiques, mais qui tendent tout de même à considérer le gouvernement séparément de la cour et ainsi à minimiser le rôle de l'aristocratie. Dans cette perspective, le gouvernement réside essentiellement en une interaction entre le roi et quelques secrétaires d'État (c'est-à-dire les ministres). Le système louis-quatorzien, prolongé par le développement de la bureaucratie sous Louis XV, apparaît comme l'origine de l'État moderne³.

Cette vision de l'histoire des années 1660-1715 n'est pas à récuser totalement. Il est vrai que le Roi Soleil a inclus peu d'aristocrates dans ses conseils. Des nobles de robe d'extraction relativement modeste tels que Colbert ont joué un rôle de premier plan dans la première phase de son règne. Et la haute noblesse a bien été « domestiquée » dans le sens où aucun aristocrate ne pouvait plus se permettre de vivre retiré sur ses terres s'il voulait maintenir le rang de sa famille. Cependant, depuis les années 1990, l'œuvre de Louis XIV a été fondamentalement réévaluée. Si Louis XIV a construit Versailles, ce fut moins pour « discipliner » la noblesse que pour lui offrir la stabilité dont elle avait besoin. Le roi garantissait aux grands un accès permanent à sa personne et un capital symbolique et financier correspondant au rang de chacun. Il renonçait à favoriser d'une manière trop prononcée une faction par rapport une autre et à s'appuyer sur un favori. En fait, on peut dire que Louis XIV a tiré les enseignements des guerres civiles de son enfance et s'est appliqué à contenter l'aristocratie, du moins suffisamment pour qu'elle ne se soulève plus durant le siècle et demi qui sépare la Fronde de la Révolution française. Sur le court terme, la Fronde princière fut un échec mais sur le long terme, elle inspira l'instauration du système louis-quatorzien, qui répondait en grande partie au besoin de stabilité de la haute noblesse.

1. Golden, 1981.

2. Tocqueville, 1856; Elias, 1985. Toutefois, Elias souligne les interdépendances entre le roi et l'aristocratie et est sceptique face à la notion d'absolutisme.

3. Sarmant et Stoll, 2010; Antoine, 2010.

Ce système louis-quatorzien est avant tout bâti autour de l'aristocratie; il est bien moins moderne qu'il n'y paraît à première vue. La France était gouvernée par le biais de réseaux de patronage bien plus que par une bureaucratie encore peu développée et peuplée d'officiers ayant payé pour acquérir leur charge. De plus, s'il est vrai que sous Louis XIV les postes de secrétaires d'État étaient généralement confiés à des robins, il faut noter que cela n'était pas nouveau. En outre, cette politique de nomination ne s'explique pas seulement par le besoin royal de contrôler ses ministres, mais également par le fait qu'être ministre n'était pas encore bien considéré parmi l'aristocratie au milieu du xvii^e siècle. Les ministres robins n'étaient d'ailleurs pas des serviteurs de l'État au sens moderne du terme; ils considéraient leurs charges tout autant que les aristocrates comme des propriétés familiales. Surtout, leur carrière n'était pas moins dépendante des factions curiales dans lesquelles les nobles d'épée jouaient un rôle essentiel. À Versailles, un robin devenait ministre non par le simple vouloir du roi, mais en concluant des alliances, souvent matrimoniales, avec les grandes familles. Le règne de Louis XIV ne connut pas un déclin de l'aristocratie, mais bien l'intégration de certaines familles robines en son sein. Le roi était alors plutôt un arbitre cherchant à conserver un équilibre entre les factions. La cour n'était pas une « prison dorée », mais une arène pour les grandes familles. Les grands perdants de ce système ne furent pas les aristocrates (bien que le rôle politique des princes du sang se soit estompé dans un premier temps) mais la noblesse provinciale.

Une comparaison avec les cours de Vienne et de Londres révèle à quel point les rois de France étaient dépendants d'un cercle restreint de grandes familles. En effet, à Versailles, au contraire de Vienne et de Londres, les charges tant gouvernementales, militaires que curiales étaient *de facto* largement héréditaires. Les rois de France n'élevaient que très peu de personnes à leur guise, tandis que les empereurs, et encore plus nettement les rois d'Angleterre, ne se privaient pas de récompenser des serviteurs en leur assurant une ascension sociale. L'élite politique de ces cours, surtout celle de Londres, était plus directement au service du souverain. À la cour de Londres, les ministres et des personnes d'extraction sociale relativement basse pouvaient même occuper des charges curiales très importantes¹.

Décrire Versailles comme un système dont la fonction était de garantir à l'aristocratie un accès aux ressources royales et le théâtre d'un jeu de concurrence acharné entre factions simultanément aristocratiques et ministérielles implique un certain nombre de déplacements par rapport au récit traditionnel sur la « domestication » de la haute noblesse. Premièrement, on ne peut concevoir l'État comme un monde séparé de la cour. D'ailleurs, aucune définition contemporaine de la cour ne considère cette dernière comme une entité distincte de l'État : par le terme de « cour » on entendait tout à la fois la résidence du prince, son entourage et le gouvernement.

Deuxièmement, le cérémoniel de Versailles n'était pas un instrument dont le roi se servait à sa guise pour récompenser ou punir. Au contraire, il avait pour fonction de garantir la place des grands quels que soient leurs rapports avec le roi. Le cérémoniel de Versailles permettait également de rendre le roi accessible aux aristocrates, qui l'entouraient une bonne partie de la journée. Là encore, la cour de Vienne était – à l'instar de celle de Madrid – bien différente : le roi d'Espagne ou l'empereur n'étaient accessibles que pour un petit nombre de conseillers.

Troisièmement, l'acquisition de charges curiales (telles que celle de grand écuyer ou de premier gentilhomme de la chambre), si futiles et dénuées de « pouvoir » qu'elles paraissent

1. Duindam, 2003; Orr 2002.